



Es que mes parent peuvent m'interdit de quitter le domicile famil

Par Miiniichoo

Bonjour j'ai 18 ans depuis plusieurs mois je souhaiterai rejoindre mon compagnon dans son appartement il a un travail fixe et un logement nous attendons un bébé sauf que mes parent me l'interdisent car j'ai pas 21 ans

Par kang74

Bonjour

Vous résidez en France ?

Par jodelariege

bonjour
en France la majorité est à 18 ans donc vous pouvez partir chez votre copain

Par Miiniichoo

Je vie en France depuis ma naissance je vois difficilement le problème de l'interdiction

Par StephaneB

Êtes vous sous tutelle ou curatelle ?

Votre nationalité est elle bien française ?

Par TUT03

Bonjour

StéphaneB, même sous tutelle ou curatelle, le majeur choisit librement son lieu de vie

Bonne soirée

Par Miiniichoo

Je suis ni sous tutelle ni rien du tout de nationalité française le seul problème c les interdictions non stop de mes parent qui m'interdit énormément de chose car j'ai pas 21 ans

Par jodelariege

qu'est ce que vous ne comprenez pas dans ma réponse?: vous avez 18 ans et vous pouvez quitter vos parents par contre allez vous encore à l'école ou envisagez vous de travailler?

Par Isadore

Bonjour,

Si vous voulez partir, vous prenez vos affaires et vous allez où vous voulez. Vos parents peuvent vous interdire ce qu'ils veulent, mais ne peuvent vous obliger à les écouter.

En revanche sans décision de justice ils ne sont pas obligés de subvenir à vos besoins. Si vous vous brouiller avec eux assurez vous d'avoir de quoi vivre.

Par janus2

mes parent qui m'interdit énormément de chose car j'ai pas 21 ans

Bonjour,

En France, la majorité n'est plus à 21 ans depuis 1974, elle est de 18 ans !

Vos parents seraient-ils restés bloqués dans les couloirs du temps ?